

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 4 AVR. 2018

TÉLÉDOC 246  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES  
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

NOR CPAB1808053C  
N° interne DF-2PERF-18-3070

**Objet : Préparation des volets « performance » des projets annuels de performance (PAP) du PLF 2019 et élaboration des documents de politique transversale (DPT)**

P.J. : 2 annexes

Guide de la performance pour le PLF 2019

Le suivi et le pilotage de la performance des actions de l'État sont au cœur des enjeux de transformation de l'action publique. Les travaux conduits ces derniers mois dans le cadre du séminaire des directeurs d'administration centrale et d'Action publique 2022 concluent tous à la nécessité de renforcer l'utilisation d'indicateurs de performance pertinents, déclinant les priorités du gouvernement et permettant le pilotage opérationnel des services.

Le dispositif de mesure de la performance prévu par la LOLF doit être au cœur de cette démarche. Dans l'attente des conclusions des travaux d'AP 2022 sur ce thème, les conférences de performance devront cette année veiller à examiner la pertinence du dispositif existant et le cas échéant à le faire évoluer pour le rendre plus lisible et en adéquation avec les orientations prioritaires des différentes politiques publiques.

### Le volet Performance des PAP

Les volets performance des PAP retracent les objectifs poursuivis par les différentes politiques publiques, ainsi que les indicateurs de performance qui permettent d'en apprécier le degré d'atteinte.

Cette année, les conférences de performance seront l'occasion de présenter les évolutions de maquette souhaitées pour prendre en compte, le cas échéant, les nouvelles orientations des politiques publiques. Une simplification du dispositif pourra également être proposée. Les conférences seront également mises à profit pour analyser les résultats obtenus en gestion 2017, de manière à évoquer les actions et les réformes envisageables pour améliorer lesdites politiques publiques.

Sans être prescriptif, il est toutefois rappelé que la tenue en présentiel des conférences de performance est un format à privilégier par rapport à un format dématérialisé. Les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM) sont par ailleurs invités à participer à ces conférences.

Un document de synthèse, préparé par le bureau 2PERF, restituera pour chaque mission et programme, le degré de réalisation des cibles au RAP 2017. Ce document, qui sera établi selon la même méthodologie que celle employée pour le document de synthèse des « Données de la performance », sera accessible sous Farandole à partir de la page d'accueil et pourra servir de base de travail à l'analyse des résultats.

### **La procédure pour l'établissement du tome 2 du rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques (DOFP)**

La procédure applicable pour le PLF 2019 est décrite dans le guide de la performance (cf. fiche 7) et dans le calendrier prévisionnel joint en annexe 1. Ainsi, comme l'année dernière :

- le fichier texte, qui retrace en mode « corrections apparentes » les évolutions du dispositif de performance telles qu'elles ont été actées avec la direction du Budget à l'issue des conférences de performance, **doit être transmis, après arbitrages éventuels, avant le 31 mai 2018** au bureau sectoriel référent et au bureau 2PERF à l'adresse [perf.budget@finances.gouv.fr](mailto:perf.budget@finances.gouv.fr) ;
- le bureau 2PERF effectue l'ensemble des opérations sous Farandole, qu'il s'agisse de modifications, suppressions ou créations d'objectifs, d'indicateurs et de sous-indicateurs (niveaux missions et programmes), ainsi que les éventuels déplacements d'objectifs entre programmes. Les ministères n'interviennent pas dans Farandole sur la maquette des objectifs et indicateurs.

### **Les programmes support et les indicateurs transversaux**

Cinq indicateurs transversaux sur l'efficacité des fonctions support ont été créés depuis 2010 pour permettre des comparaisons interministérielles et une amélioration par analyse et partage des bonnes pratiques. Ils portent sur l'efficacité de la gestion des ressources humaines, de la bureautique, de la gestion immobilière, la conduite des grands projets informatiques et immobiliers et les économies achats.

La méthodologie de calcul des indicateurs transversaux ainsi que les périmètres applicables sont détaillés dans le guide de la performance pour le PLF 2019 annexé à la circulaire.

### **Les documents de politique transversale (DPT)**

L'élaboration des volets Performance des PAP et l'élaboration des DPT sont des exercices complémentaires qui permettent d'appréhender la démarche de performance de manière globale.

Les discussions entre les ministères chefs de file et la direction du budget sur l'ensemble du dispositif de performance des DPT doivent avoir lieu lors des conférences de performance sur les PAP 2019.

J'appelle votre attention sur le rôle prédominant des chefs de file qui devront veiller à la présentation cohérente des actions et résultats des différents acteurs et programmes budgétaires concourant à la politique interministérielle.

Il convient de rappeler les exigences du calendrier de livraison, en effet, selon les termes de l'article 39 de la LOLF, chaque document doit être déposé et distribué à l'Assemblée nationale cinq jours

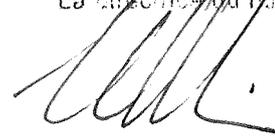
francs avant l'examen en séance ou en commission des crédits de la mission à laquelle le document se rapporte.

Afin de permettre le déroulement des différentes étapes du processus de relecture et de validation, les DPT devront être livrés à la direction du Budget au plus tard le 21 septembre 2018.

Une circulaire complémentaire spécifique aux DPT précisera prochainement les orientations à suivre quant à leur élaboration ainsi que les différents chefs de file.

Les mandataires de la Commission de finances ont fait part de leur intention de fournir des recommandations sur les objectifs et indicateurs de performance à l'occasion de la loi de règlement. Il conviendrait d'y être attentif. Nos vœux attachés sur ailleurs à examiner collectivement les caractéristiques du volet performance dans le chapitre OBC.

Pour le Ministre et par délégation  
La directrice du budget



**Amélie VERDIER**

## Annexe 1 : calendrier

### Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

<b>Début avril 2018</b>	Diffusion de la circulaire et mise en ligne du guide méthodologique de la performance pour le projet annuel de performances (PAP) 2019.
<b>9 avril 2018</b>	Ouverture du volet Performance des PAP de Farandole.
<b>Du 16 avril au 18 mai 2018</b>	Conférences de performance sur les PAP 2019. Envoi préalable du dossier par le ministère cinq jours francs avant la conférence.
<b>Jusqu'au 31 mai 2018</b>	Envoi du fichier des objectifs et indicateurs de performance (niveaux programmes et missions) en mode révision à l'adresse <a href="mailto:perf.budget@finances.gouv.fr">perf.budget@finances.gouv.fr</a> ainsi qu'au bureau sectoriel référent. Ce fichier intègre l'ensemble des modifications actées lors des conférences de performance.
<b>Fin juin 2018</b>	Edition du tome 2 du rapport prévu pour le débat d'orientation des finances publiques (nomenclature des missions et programmes, liste indicative des objectifs et indicateurs de programme, et de mission). A noter que le niveau « sous-indicateur » n'apparaît pas dans le tome 2.
<b>Fin juin 2018</b>	La liste des dépenses fiscales relatives à chaque DPT sera communiquée par la Direction du budget.
	Le ministère chef de file communique à la direction du budget la liste finale des dépenses fiscales à intégrer dans le DPT.
<b>Jusqu'au 31 août 2018</b>	Finalisation de la partie « performance » des PAP 2019 dans Farandole. Saisie par les ministères des présentations stratégiques, des valeurs (objectifs et indicateurs) et des commentaires techniques, aux niveaux missions et programmes. Livraison du lot Performance (objectifs et indicateurs).
<b>Juillet-Août 2018</b>	Rédaction des DPT et coordination par les chefs de file.
<b>21 septembre 2018</b>	Livraison des DPT à la direction du budget par le ministère chef de file (via l'application Farandole) et par mail pour les annexes.

Compte tenu des délais incompressibles de relecture et d'échanges avec la direction du budget puis d'impression des documents budgétaires, les dates de livraison figurant ci-dessus ont un caractère impératif.

## Annexe 2 : le volet performance

### • Document de référence

Le cadrage détaillé des différents travaux relatifs à la performance pour les PAP 2019 est présenté dans le « **guide de la performance PAP 2019** », dans son édition de mars 2018, en ligne sur : <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr>

### • Orientations pour les PAP 2019

#### A. PRISE EN COMPTE DES NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

Les volets performances des projets annuels de performance retracent les objectifs et indicateurs permettant d'apprécier les résultats des différentes politiques publiques financées. Aussi, lorsque ces dernières sont amenées à évoluer, le maintien des objectifs et indicateurs présents jusqu'alors mérite d'être interrogé. De la même manière, le remplacement ou la mise en place de nouveaux indicateurs peut parfois s'avérer pertinent.

Par conséquent, s'agissant d'une année post-électorale, les conférences de performance veilleront à ce que les objectifs et indicateurs retracés au sein des documents budgétaires correspondent autant que faire se peut aux nouvelles orientations gouvernementales et, le cas échéant, permettent de répondre aux différentes sollicitations parlementaires.

#### B. ANALYSER LES RESULTATS OBTENUS EN 2017

Au-delà des travaux relatifs à la maquette de performance, les conférences de performance doivent permettre d'utiliser le dispositif de performance de manière efficace pour en tirer les enseignements pertinents, tant en matière opérationnelle que budgétaire.

Les résultats obtenus en 2017, qui figurent dans les RAP, devront être analysés afin de dégager un diagnostic partagé sur la performance des politiques publiques. Ces analyses poursuivront deux objectifs :

- évoquer les actions et les pistes de réformes qui pourraient être mises en œuvre afin d'améliorer les résultats ;
- le cas échéant, réfléchir aux orientations envisageables pour faire évoluer le dispositif de performance.

A cet effet, un document de synthèse, préparé par le bureau 2PERF, restituera pour chaque mission et programme, le degré de réalisation des cibles au RAP 2017. Ce document, qui sera établi selon la même méthodologie que celle employée pour le document de synthèse des « Données de la performance », sera accessible sous Farandole et pourra servir de base de travail à l'analyse des résultats.